



Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20241126-2024-166-DE  
Date de télétransmission : 26/11/2024  
Date de réception préfecture : 26/11/2024

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



26 NOV. 2024

PUBLIE LE

N°2024-166

Conseil municipal  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, treize novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi sept novembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

**Vœu de la majorité municipale - Attribution d'une subvention exceptionnelle de 2000 euros à l'attention des victimes des inondations en Europe**

**Rapporteur** : M. LHOSTE

**Direction** : Direction générale adjointe

**Service** : Service des Assemblées et Affaires juridiques

**Présent(e)s :**

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**,

M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, M. SLIMOVICI,

Mme DE OLIVEIRA, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO,

M. MAILLER, M. SY, M. TITOV, , M. PESSOA GRIJO, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères**

**municipales et conseillers municipaux**

**Absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

M. LATRONCHE (donne pouvoir à Mme AMAR), M. DUBUS (donne pouvoir à Mme ARRON),

Mme ABCHICHE (donne pouvoir à M. NGANDE), M. GOUPIL (donne pouvoir à M. PICOT),

M. VIGUIE (donne pouvoir à Delphine BERTRAND), Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne pouvoir à

Mme BENAHMED), Mme DONATIEN (donne pouvoir à M. PESSOA GRIJO), M. BARON (donne pouvoir

à Mme THIROUX), M. SOLARO (donne pouvoir à Mme ADOMO), Mme MASMOUDI (donne pouvoir à

M. FAUTRE), Mme KEITA-GASSAMA (donne pouvoir à Mme CAPORAL), M. SUDRE (donne pouvoir à

M. TITOV), Mme NGANDE ( donne pouvoir à Mme THEOPHILE)

**Secrétaire de séance** : Mme AMAR

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 36

Nombre de procurations : 13

Nombre de votant(e)s : 49

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**La majorité municipale**

**Le Conseil municipal,**

Ces dernières semaines, l'Europe a été frappée par de violentes inondations, meurtrières dans certains pays.

En Espagne, les régions de Valence, l'Andalousie, la Castille-la-Manche et Murcie sont gravement touchées. Les dégâts sont considérables et à l'heure actuelle, plus de 200 personnes ont perdu la vie et près de 100 personnes sont disparues. Les autorités sont mobilisées pour déblayer les dégâts provoqués par l'eau.

En France, plusieurs communes de la Seine-et-Marne, de l'Ardèche, du Rhône et de la Loire ont également été détruites par des inondations emportant tout sur leur passage. Des centaines d'habitants ont tout perdu et se retrouvent sans domicile.


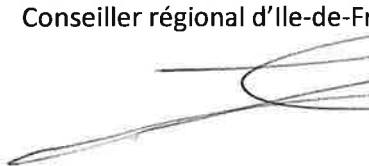
Aux côtés des pompiers, les équipes de la Croix-Rouge ont déployé leurs forces de secourisme pour venir en aide aux sinistrés face à ces tragédies. A travers l'Europe, la Croix-Rouge fournit des milliers de kits d'hygiène, de couvertures et de repas aux personnes victimes des inondations.

Afin de porter assistance aux populations victimes des inondations à travers l'Europe, le Conseil municipal de Champigny-sur-Marne décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 2000€ à l'attention de l'organisation non-gouvernementale de la Croix-Rouge.

**après en avoir délibéré , à l'unanimité**

**ADOpte** le vœu ci-dessus présenté.

**Monsieur Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



**La secrétaire de séance**  
Madame Sophie AMAR  
Conseillère municipale



Transmission en préfecture, le 26 NOV. 2024

Publication, le 26 NOV. 2024

Certifié exécutoire

Le Maire

